

Votre séjour à l'hôpital

Madame, Monsieur,
Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du livret d'accueil qui vous a été remis à votre admission. En complétant le questionnaire de satisfaction à la fin de votre séjour vous nous aiderez à améliorer la qualité de nos soins et prestations.



Votre séjour et une estimation de sa durée vous seront présentés et expliqués lors des entretiens médicaux et infirmiers. **Seules des restrictions médicales ou les modalités légales de votre hospitalisation peuvent modifier les conditions de votre séjour.**



Les professionnels de santé sont à votre disposition. Ils veillent à ce que la dignité des conditions d'accueil, la tranquillité et l'intimité de chacun soient respectées.



La circulation est libre à l'hôpital. Il vous revient de prévenir l'équipe soignante de vos déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

Pour des raisons de sécurité liées aux soins, les portes de l'unité sont fermées :

- de 20h00 à 8h00 du 1^{er} octobre au 30 avril,
- de 21h00 à 7h00 du 1^{er} mai au 30 septembre.



Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans un lieu sécurisé (se rapprocher du personnel soignant pour en connaître les modalités).

Vos effets personnels ou tout objet gardés avec vous restent sous votre surveillance.



La vie en collectivité impose un minimum de **règles et de respect d'autrui**



Les repas vous seront servis en salle de restauration ou en chambre.

- Petit déjeuner : de h à h
- Déjeuner : de h à h
- Dîner : de h à h



Les visites sont autorisées tous les jours de 14h30 à 18h30.

Les visites de personnes mineures sont interdites dans les unités de soins. Un salon peut être mis à disposition des familles. La cafétéria accueille les mineurs dans la mesure où ils sont accompagnés d'un adulte.



Vous pouvez utiliser votre téléphone portable ou tout objet connecté dans votre chambre ou à l'extérieur de l'unité dans le respect du droit à l'image des personnes.



Il est interdit de fumer ou de vapoter en dehors des espaces réservés à cet usage.

Si vous le souhaitez, l'équipe soignante vous proposera des moyens de substitution.



Les boissons alcoolisées, les produits illicites et les objets jugés dangereux sont interdits.

Dans un souci de sécurité, l'équipe soignante peut être amenée à vérifier, avec votre accord et en votre présence, le contenu de votre chambre.



Votre sortie de l'hôpital est préparée avec vous, votre psychiatre et votre entourage. La continuité de vos soins et votre accompagnement social en ville seront coordonnés en lien avec votre médecin traitant.



Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez vous adresser notamment à la Commission des Usagers de l'établissement, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques, au Juge des Libertés et de la Détenation ou au Contrôleur Général des lieux de privation de liberté.

Les professionnels de santé sont à votre disposition pour répondre à vos demandes.